

## CONSEIL MUNICIPAL du 8 avril 2021

### COMPTE RENDU

Date de Convocation : 31 mars 2021

AUDOY Muriel	BONNAFOUS Guy	BOUSQUET Martine	CADAS Yves
CARLIER David	DARRIEUMERLOU Dominique	DRIS Thomas	FABRE Nathalie
GONZALEZ Gilles	GRABIE Muriel	GUIRAUD Guy	JUIN-PENSEC Michelle
LAMPE Jérémie	MARQUES Séverine	MARTINEZ Jean-Jacques	MASI Jean
MEDA Didier	MINEO Samuel	PÉRISSÉ Christine	POTTIEZ Sylvie
ROUZOUL Philippe	SUSSET Hélène	VALERIO Moïse	

#### **Excusés ayant donné procuration**

BELLOC Lilian	pouvoir à MARTINEZ Jean-Jacques
REGAUDIE Catherine	pouvoir à MASI Jean
SEYTEL Isabelle	pouvoir à MARTINEZ Jean-Jacques
SPERANZA Marie-Line	pouvoir à LAMPE Jérémie

#### **Absents**

CALAIS Maxime  
CHADOURNE Stéphane

#### **Quorum :**

Nombre de conseillers	En exercice	29
	Présents	23
	Procurations	4
	Absents	2
	Votants	<b>27</b>

**Désignation des secrétaires de séance** : GRABIE Muriel et ROUZOUL Philippe

#### **Purge du droit de préemption (DIA)**

Pas de DIA pour cette séance

#### **Décisions du Maire**

Pas de décisions du Maire pour cette séance

## INFORMATIONS

- 1- Monsieur le Maire aborde une question orale posée par Madame PÉRISSÉ, qui n'est pas vraiment une question mais une demande, que soit respectées les mesures sanitaires lors des séances du conseil. Monsieur le Maire rappelle donc les mesures de distanciation et de port du masque, même lors des interventions orales.
- 2- Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'arrivée du 3<sup>ème</sup> policier municipal. Il s'agit de Fabien SANS, 25 ans. Gendarme depuis quelques années, il devra toutefois participer aux formations obligatoires pour devenir officiellement policier municipal. Ce 3<sup>ème</sup> agent permettra, entre autres, d'assurer une présence en journée lorsque les deux autres policiers seront en récupération de leur nuit de travail hebdomadaire.
- 3- Monsieur le Maire rappelle les élections départementales et régionales qui se tiendront les 13 et 20 juin prochains (déplacées au 20 et 27 juin depuis). Il rappelle à toutes et tous qu'il faudra faire preuve de la plus grande prudence pour se protéger et émet une crainte quant à la participation.

## DELIBERATIONS

### FINANCES

#### ➤ **D15-2021**

#### **Compte de gestion 2020**

**Vu** le budget primitif de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix par 26 pour et 1 abstention (M. BONNAFOUS), décide :**

- **D'ACTER** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### ➤ **D16-2021**

#### **Compte administratif 2020**

**Vu** l'article L 2121-14 du CGCT,

**Vu** le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Yves CADAS, Maire,

**Vu** le compte-rendu de la commission des finances en date du 4 mars 2021 et ses annexes : le compte administratif tel que fourni à la commission,

**Vu** la conformité du compte administratif 2020 avec le compte de gestion,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'il établit, à l'expiration de l'exercice budgétaire, un compte administratif qui présente les résultats de l'exécution du budget. Le compte administratif est établi par exercice.

Il compare :

- D'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre du budget ;
- D'autre part, le total des émissions de titres de recettes ou des émissions de mandats correspondant à la subdivision intéressée du budget.

Il est établi à l'aide de la comptabilité tenue par Monsieur le Maire en cours d'année.

Le Conseil municipal se prononce expressément sur le compte administratif de Monsieur le Maire, et arrête les comptes de la commune après avoir vérifié l'exactitude matérielle de l'exécution du budget.

La présidence du Conseil municipal, lors des séances consacrées à l'examen du compte administratif de Monsieur le Maire, est confiée à un président ad hoc désigné par le Conseil. Monsieur le Maire peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

Monsieur le Maire présente le projet de Compte administratif 2020 pour la commune.

Compte administratif 2020 :

LIBELLES	REALISATIONS		RESTE A REALISER	
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>				
Recettes	3 999 324.54 €	1 616 737.75 €		
Dépenses	3 483 158.66 €	1 227 254.97 €		280 759.15 €
<b>Solde d'exécution</b>	<b>+516 165.88 €</b>	<b>+ 389 482.78€</b>		<b>280 759.15 €</b>
Déficit reporté N-1		- 49 505.22 €		
Excédent reporté N-1				
<b>DEFICIT DE CLOTURE</b>				
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>516 165.88 €</b>	<b>339 977.56 €</b>		

Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser) :

	<b>RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE PRECEDENT 2019 (1)</b>	PART AFFECTEE INVESTISSEMENT (2)	SOLDE D'EXECUTION 2020 (3)	RESULTAT DE CLOTURE 2020 = (1-2)+3
Investissement	- 49 505.22 €		389 482.78 €	339 977.56 €
Fonctionnement	448 397.83 €	448 397.83 €	516 165.88 €	516 165.88 €

Alors que Monsieur le Maire, ne prenant pas part au vote, s'est retiré de la séance, et que la présidence du Conseil municipal a été confiée à Madame Hélène SUSSET,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix par 24 pour et 2 abstentions (M. BONNAFOUS et Mme PÉRISSÉ), décide :**

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif pour l'exercice 2020.

- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ **D17-2021**

**Affectation du résultat 2020**

**Vu** le compte administratif 2020 faisant apparaître *un excédent de fonctionnement*.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**Résultat de fonctionnement**

Résultat de l'exercice 2020 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 516 165.88 €
Résultats antérieurs reportés (année 2019) ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent)	0 €

<b>Résultat à affecter :</b>	<b>516 165.88 €</b>
------------------------------	---------------------

**Résultat d'investissement**

<u>Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -) :</u>	
D 001 (besoin de financement) déficit :	0 €
R 001 (excédent de financement) :	339 977.56 €
<u>Montant des restes à réaliser d'investissement :</u>	280 759.15 €
Excédent d'investissement reporté	<b>59 218.41 €</b>

**AFFECTATION DU RESULTAT**

<b>1) Résultat de fonctionnement reporté 002</b>	<b>0.00 €</b>
<b>2) Virement à la section d'investissement 1068</b>	<b>516 165.88 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix par 25 pour et 2 abstentions (M. BONNAFOUS et Mme PÉRISSÉ), décide :**

- **D'AFFECTER** les résultats comme exposé ci-dessus.

**Messieurs CALAIS et CHADOURNE rejoignent la séance successivement à 18h27 et 18h29.**

**Nouveau quorum :**

Nombre de conseillers	En exercice	29
	Présents	25
	Procurations	4
	Absents	0
	Votants	<b>27</b>

➤ **D18-2021**

**Fiscalité locale – Vote des taux 2021**

**Vu** l'Etat de notification des taux d'imposition de 2021 » (FDL 1259), présentant les bases d'imposition prévisionnelles et le produit fiscal à taux constant.

En conséquence après la présentation du D.O.B du 25 mars 2021 et la Commission des Finances du 3 mars 2021,

En tenant compte de l'augmentation des bases d'imposition, il est proposé que le coefficient de variation différenciée par type de taux soit le suivant :

- 1.151708 pour la taxe sur le foncier bâti
- 1.000000 pour la taxe sur le foncier non bâti

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir adopter ces propositions de taux pour 2021 :

<b>TAXE FONCIER BATI</b>	<b>TAXE FONCIER NON BATI</b>
<b>43,5%</b>	<b>119.07%</b>

L'application des taux aux nouvelles bases 2021 donne les produits ci-dessous :

	<b>TAXE FONCIER BATI</b>	<b>TAXE FONCIER NON BATI</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Base 2021</b>	<b>5 559 000,00 €</b>	<b>31 900,00 €</b>	<b>5 590 900,00 €</b>
<b>Taux Appliqué</b>	<b>43,50%</b>	<b>119,07%</b>	-
<b>Produit 2021</b>	<b>2 418 165,00 €</b>	<b>37 983,33 €</b>	<b>2 456 148,33 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix par 21 pour et 8 contre** (M. BONNAFOUS, M. CHADOURNE, M. DRIS, M. GONZALEZ, Mme GRABIE, M. LAMPE, Mme PÉRISSÉ, Mme SPERANZA), **décide** :

- **D'ADOPTER** ces propositions de taux pour 2021.

**➤ D19-2021**
**Budget primitif 2021**

Monsieur le Maire rappelle que le projet de Budget Primitif 2021 a fait l'objet du débat d'orientations budgétaires du 25 mars 2021 et d'une présentation en commission des Finances le 3 mars 2021.

Monsieur le Maire présente le document budgétaire dans son intégralité par section.

Récapitulant l'ensemble du budget primitif 2021,

La **section de fonctionnement** se présente comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2021</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 280 000,00 €</b>
<b>011-Charges à caractère général</b>	1 032 100,00 €
<b>012-Charges de personnel</b>	1 895 000,00 €

<b>65-Autres charges gestion courante</b>	378 100,00 €
<b>66-Charges financières</b>	83 467,05 €
<b>67-Charges exceptionnelles</b>	800,00 €
<b>014-Atténuations de produits</b>	337 325,23 €
<b>022-Dépenses imprévues</b>	3 000,00 €
<b>023-Virement à la section d'investissement</b>	265 000,00 €
<b>042-Transfert de section à section</b>	285 207,72 €

<b>RECETTES</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>4 280 000,00 €</b>
<b>70-Produits des services</b>	351 200,00 €
<b>73-Impôts et taxes</b>	2 950 500,00 €
<b>74-Dotations et participations</b>	893 000,00 €
<b>75-Autres produits gestion courante</b>	10 000,00 €
<b>013-Atténuation de charges</b>	14 140,00 €
<b>76-Produits financiers</b>	16,41 €
<b>77- Produits exceptionnels</b>	2 200,00 €
<b>042-Transfert de section à section</b>	58 943,59 €

La **section d'investissement** présente les prévisions suivantes :

<b>DEPENSES</b>	<b>RAR 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2021 + RAR</b>
<b>TOTAL</b>	<b>280 759.15 €</b>	<b>3 361 798.35 €</b>	<b>3 642 557.50 €</b>
001 - Solde d'exécution reporté			
040 - Opération d'ordre-Amort subv d'équip.		58 943.59 €	58 943.59 €
041 - Opérations d'ordre patrimoniales		235 341.34 €	235 341.34 €
1641 - Emprunts		305 000.00 €	305 000.00 €
16873 Emprunt		586.00 €	586.00 €
20 - Immo.incorpor	2 610.00 €	215 159.00 €	217 769.00 €
204 - Subventions d'équip.versées		280 000.00 €	280 000.00 €
21 - Acquisition	278 149.15 €	1 822 772.90 €	2 100 922.05 €
23 - Constructions OP 9913		443 995.52 €	443 995.52 €
<b>RECETTES</b>	<b>RAR 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2021 + RAR</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 642 557.50 €</b>	<b>3 642 557.50 €</b>
001 - Solde d'exécution reporté		339 977.56 €	339 977.56 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		265 000.00 €	265 000.00 €
024 - Produit des cessions			
040 - Opération d'ordre-Contrepartie en dépense section de fonct .		285 207.72 €	285 207.72 €
041 - Opérations d'ordre patrimoniales		235 341.34 €	235 341.34 €
<b>10222 - FCTVA</b>		85 000 €	85 000.00 €

<b>10226 – Taxe d'aménagement</b>		190 000.00 €	190 000.00 €
<b>1068 - Affectation du résultat</b>		516 165.88 €	516 165.88 €
<b>13 - Subvention d'équipement</b>		190 865.00 €	190 865.00 €
<b>1641 - Emprunts</b>		1 735 000.00 €	1 735 000.00 €

*(Annexe 3 – Comptes par nature du budget primitif)*

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix par 21 pour et 8 contre (M. BONNAFOUS, M. CHADOURNE, M. DRIS, M. GONZALEZ, Mme GRABIE, M. LAMPE, Mme PÉRISSÉ, Mme SPERANZA), décide :**

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif pour l'exercice 2021.

## **CULTURE**

### ➤ **D20-2021**

#### **Demande de subvention au Centre National du Livre : aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques**

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération D36-2020 du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Monsieur le Maire rappelle que la commune a toujours voté un budget ambitieux d'achat de livres pour la médiathèque Françoise Giroud, budget maintenu en 2021 malgré la crise sanitaire et économique que nous traversons. Ainsi, le fond de la médiathèque Françoise Giroud est, chaque année, augmenté et renouvelé ; cette dynamique se retrouve dans la courbe croissante du nombre de nouveaux inscrits.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de solliciter le Centre national du Livre afin d'obtenir l'aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques afin de soutenir l'achat de livres imprimés pour accompagner la reprise d'activités des librairies indépendantes et renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- **D'AUTORISER** le Maire à solliciter du Centre National du Livre une subvention au taux le plus élevé possible,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

## **PERSONNEL**

### ➤ **D21-2021**

#### **Ouverture d'un poste d'assistant socio-éducatif territorial**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 3-2 et 34 ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Considérant que les besoins du pôle population nécessitent la création d'un emploi permanent d'Assistant Socio - Educatif, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'ouvrir un poste à temps complet au tableau des emplois budgétaires de la commune.

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget de l'exercice 2021.

Ce poste sera publié auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Garonne.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- **DE CRÉER** un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires d'Assistant Socio-Educatif (relevant du cadre d'emploi des assistants socio-éducatif et de la catégorie hiérarchique A),
- **D'INSCRIRE** ce poste au Tableau Indicatif des Emplois Budgétaires de la Commune,
- **DE DIRE** les crédits seront ouverts pour ce poste au budget de l'exercice 2021,
- **DE PUBLIER** la création de ce poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne.

## QUESTIONS ORALES

### **Questions de Mme PÉRISSÉ :**

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les questions et sujets à mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal :

#### 1/ LIEU CULTUREL ÉTABLISSEMENT CINÉMATOGRAPHIQUE

Je souhaite connaître les montants financiers actualisés à ce jour que vous avez engagés et liquidés pour l'établissement cinématographique.

Je vous demande également le plan de financement actualisé de cet investissement car lors du conseil municipal vous avez présenté un projet en augmentation de plus de 200 000 euros. cela sans avoir eu le premier coup de pioche!

Vous avez changer en novembre dernier de Maître d'oeuvre pour le conseil du cœur de ville en prenant la société BOOmerang, la même qui sera la maître d'œuvre de l'ouvrage de ce cinéma ? pourquoi ? n'y a-t-il pas conflit d'intérêt.

D'autre part concernant les échanges avec le CNC je souhaite connaître leur position au regard de votre demande de subvention.

Bien évidemment ces éléments ne font qu'augmenter mon inquiétude sur la gestion de ce dossier et le gouffre financier que je dénonce depuis longtemps..

#### 2/ affaires générales

Je vous demanderez de faire respecter les mesure sanitaire lors des séances du conseil ?

**Séance clôturée à 19h15**

**Compte-rendu affiché le 9 avril 2021**